PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de, à 20 h.30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle multiactivité, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

<u>Etaient Présents</u>: MM. Bernard PAGOT, Dominique SAINT-ARAILLE, Brigitte LABAT, Corinne DAYDIE, Céline LESPAGNOL, Julie DELACOURT, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Damien TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Emmanuel DE LESTRADE.

Madame Corinne DAYDIE a été élue secrétaire de séance.

<u>ORDRE DU JOUR</u> :

- Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2021
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020
- Fiscalité: exonération impôts foncier non bâti
- Chaufferie biomasse: Point rencontre avec le bureau d'études SERMET
- Aménagement de sécurité RD226 au carrefour du Carrouet Convention avec le Département de la Gironde
- Projet d'aménagement de l'aire de jeux
- Point inondation de février 2021
- Compte-rendu des réunions
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2021.

D2021-006 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes du Receveur ne donnent pas lieu à observation ;

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D2021-007 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif 2020, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 75 739,93 € et un déficit d'investissement de 755,69 € est adopté à l'unanimité.

D2021-008 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

* Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de clôture à affecter (excédent)	:	135 596,60 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	:	59 856,67 €
- Résultat de l'exercice (excédent)	:	75 739,93 €

* Besoin de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice (déf.):		755,69 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (déficit)	:	28 029,97 €
- Résultat comptable cumulé (déficit)	:	28 785,66 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	:	15 560,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser	:	0,00€
- Solde des restes à réaliser (négatif)	:	44 345,66 €

* Besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 44 345,66 €

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde d'exécution d'investissement augmenté du solde déficitaire des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

- ➤ En réserves (R1068) en investissement : 44 345,66 €
- ➤ En excédent reporté (R002) à la section de fonctionnement : 91 250,94 €

FISCALITÉ : EXONERATION IMPÔTS FONCIER NON BÂTI

Lors de la réunion du 20 janvier 2021, Monsieur Damien TAUZIN avait questionné le Conseil municipal sur les possibilités d'exonération de taxe foncière pour les productions bio.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire fait un rappel des taxes en vigueur sur la commune et présente l'état de notification des bases et des taux d'imposition des taxes directes locales qui ont été votées en 2020.

Il présente ensuite le montant du revenu par hectare de chaque classement de culture pour l'année 2020, à savoir :

Terres – Classe 01 : 63,80 €/ha
Terres – Classe 02 : 53,48 €/ha
Terres – Classe 03 : 43,76 €/ha

- Vergers : 103,37 €/ha

Compte tenu des aides de la PAC pour les producteurs bio, après discussion, le Conseil municipal se prononce contre une exonération de taxe foncière pour ces producteurs.

CHAUFFERIE BIOMASSE: POINT RENCONTRE AVEC LE BUREAU D'ETUDES SERMET

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le bureau d'études SERMET pour l'implantation de la chaufferie biomasse et l'analyse des contraintes liées aux inondations.

Le nouveau chiffrage doit être réalisé pour le 15 mars prochain pour révision de la demande de DETR.

D2021-009 - RD226 - AMENAGEMENT DE SECURITE AVANT LE CARREFOUR DU CARROUET EN AGGLOMERATION - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les services du Centre routier départemental avaient été contactés pour donner suite au projet d'installation d'un radar pédagogique et la réalisation d'une écluse sur la RD 226 avant le carrefour du Carrouet depuis la commune de Castets et Castillon.

Afin de programmer les travaux, il présente le projet de convention définissant les conditions de réalisation, de gestion et d'entretien de cet aménagement de sécurité et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention ci-annexée, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Madame Brigitte LABAT présente les devis pour la plantation d'arbres et l'acquisition de tables de pique-niques afin d'aménager les abords de l'aire de jeux.

Le devis de la pépinière ARRIVET sera modifié, les muriers seront remplacés, le Conseil municipal donne son accord sur la plantation des arbres.

Le Conseil municipal retient la société KGMAT Collectivité pour les tables et les bancs.

POINT INONDATION DE FEVRIER 2021

Monsieur Dominique SAINT ARAILLE fait le point des devis reçus liés aux dégâts déclarés à l'assurance, ils s'élèvent entre 20 000 € et 30 000 € (microstation de la salle multiactivité, élévateur de la mairie, chaudière et radiateurs des vestiaires de la salle des sports, travaux d'électricité, défibrillateur, divers petits matériels, évacuation des déchets…).

D2021-010 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE MONSIEUR GUILLAUME DULEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Guillaume DULEAU, exploitant agricole à Brannens, a apporté son aide au nettoyage de la commune à la suite de l'inondation de début février. Durant une quinzaine de jours, il est venu travailler bénévolement avec son charriot télescopique pour l'enlèvement des déchets.

Monsieur le Maire propose de lui octroyer une somme pour le dédommager entre autres des frais de carburant et d'usure du matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 800 € (huit cents euros) à Monsieur Guillaume DULEAU en dédommagement de son intervention pour le nettoyage de la commune.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

• Damien TAUZIN fait le compte-rendu de la réunion GEMAPI.

QUESTIONS DIVERSES

• *Plantations*: les plantations dans les massifs devant la mairie et dans le Bourg sont à refaire. Les élues sont chargées d'y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h08.